

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

2021-224-2 *modifiant le règlement de zonage numéro 2021-224 afin de mettre à jour les dispositions découlant du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles*

**Avis est par les présentes donné** par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que :

1. Lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2021-224-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2021-224 afin de mettre à jour les dispositions découlant du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

L'objectif du projet de règlement 2021-224-2 est d'insérer au règlement de zonage en vigueur toutes les nouvelles dispositions portant sur les piscines résidentielles afin de se conformer à la réglementation provinciale.

2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **8 novembre 2022 à 18h30**, à l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
3. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures normales d'ouverture.
4. Que le projet de règlement numéro 2021-224-2 **ne contient pas** de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce **26 octobre 2022**.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis dans le journal local *La Voix Régionale* et en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 26 octobre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 octobre 2022



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière